

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures dans la grande salle de réunion du siège de la Communauté de communes de l'Estuaire à Braud-et-Saint-Louis, sous la Présidence de Monsieur Denis Baldès,

**Date de la convocation** : 8 mars 2023

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Michel RIGAL (CdC de l'Estuaire)

**Nombre de membres présents** : 26

**CdC de Blaye (13) :**

Titulaires : Trébuçq S. – Bélis JM. – Rodriguez R. – Picq M. – Robin S. – Page E. – Duez JP. – Pas A. – Collard X.

Suppléants : Molbert P. – Cadusseau E. – Grimée B. – Gadrat C.

**CdC de l'Estuaire (13) :**

Titulaires : Caritan P. – Cavaleiro L. (avec pouvoir donné par Ph. Labrieux) – Djérad-Payen MF. – Laisné JJ. (avec pouvoir donné par P. Villar) – Ovide A. – Rigal JM. – Terrance J. – Gandré A. – Raymond C.

Suppléants : Poty M. – Dubourdieu M. – Broquaire B. – Joubert F.

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 38 |
| Nombre de membres présents    | 26 |
| Nombre de pouvoirs            | 2  |

|                          |    |
|--------------------------|----|
| Nombre de votes exprimés | 28 |
| Votes : Pour             | 28 |
| Votes : Contre           | 0  |
| Abstention               | 0  |

### Rapport n°3 – Finances : Compte administratif 2022 (JP. DUEZ)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 à L.2343-2,

Vu la délibération en date du 9 mars 2022 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2022,

Il est demandé au Comité syndical d'adopter le compte administratif 2022 du Budget Général du Syndicat Mixte du SCOT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, joint en annexe.

Le résultat de l'exercice 2022 présente un déficit de 17 151,94 € en fonctionnement et un déficit de 11 706,48 € en investissement, soit un résultat déficitaire cumulé de 28 858,42 €.

Pour rappel, le résultat de l'exercice 2021 présentait un excédent de 32 865,55 € en fonctionnement et un excédent de 71 369,00 € en investissement.

Après report, le résultat de clôture de l'exercice 2022 présente un excédent de 15 713,61 € en fonctionnement et un excédent de 59 662,52 € en investissement, soit un résultat cumulé excédentaire de 75 376,13 €, hors restes à réaliser.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Pierre DUEZ (Communauté de communes de Blaye) est désigné par l'assemblée Président de séance pour ce vote. Monsieur BALDÈS, Président du Syndicat Mixte, se retire de la séance et ne participe pas au vote.